



**Madame Kathleen Janet Lackey Haut Commissaire
Haute Commission de Nouvelle Zélande
99 Bank Street, Suite 727
OTTAWA, Ontario K1P 6G3**

20 juillet 2009

Madame le Haut commissaire,

Nos organisations se félicitent des informations selon lesquelles le gouvernement de Nouvelle Zélande est en train de réviser sa position sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Notre grand désir est que la Nouvelle Zélande rejoigne la nouvelle position positive prise par l'Australie. Votre gouvernement peut donc montrer la voie au Canada pour qu'il adopte la décision de soutenir la *Déclaration*.

La *Déclaration des Nations Unies* est un instrument capital pour faire avancer les droits de l'homme pour les peuples et les personnes autochtones qui sont, dans le monde, les plus marginalisés et les plus victimes de déni de droits.

Ses dispositions fournissent aux gouvernements, aux institutions étatiques et aux sociétés dans leur ensemble, un cadre de principes et un guide pour l'action dont le besoin se fait sentir grandement. Elle montre comment comprendre l'existence des lois et obligations pour le respect des droits de l'homme et comment les appliquer aux diverses circonstances et aux besoins urgents de 370 millions d'autochtones dans le monde.

Depuis l'adoption de la *Déclaration* par l'Assemblée générale de l'ONU, le 13 septembre 2007, beaucoup de gouvernements et d'organisations de défense des droits de l'homme se sont concertés avec les peuples autochtones pour trouver les moyens de faire passer dans les faits la vision qu'elle porte. De nombreux pays ont déjà entrepris des réformes législatives pour la mettre en oeuvre. Des organismes internationaux incorporent les normes qu'elle proclame dans le cadre

de leurs activités avec les peuples autochtones. Malheureusement on continue, dans certains endroits, à lui attribuer des revendications excessives. De telles revendications se basent sur des interprétations extrémistes de dispositions individuelles, isolées du contexte de la *Déclaration* dans son ensemble et sans considération pour le corps de lois internationales sur les droits de l'homme auquel elle appartient. Dans les deux années qui ont suivi son adoption aucune des conséquences négatives imaginées ne s'est produite.

Comme les autres instruments de défense des droits de l'homme, la *Déclaration* complète mais n'outrepasse pas les protections existantes. La nécessité de son interprétation et de son application équilibrées est explicite. Chacune de ces dispositions doit être "interprétée selon les principes de justice, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de l'égalité, de non discrimination, de bonne gouvernance et de bonne foi". Les droits de toutes les parties intéressées doivent être pleinement et loyalement pris en considération.

Nous attirons votre intérêt sur une Lettre ouverte de mai 2008, signée par plus de 100 experts de la question des droits autochtones et du droit constitutionnel et international. Cette Lettre prie instamment le gouvernement canadien de "*cesser de rendre publiques ses revendications trompeuses mais plutôt de mettre activement en application, avec les peuples autochtones, ce nouvel instrument de défense des droits de l'homme*". Comme vous le savez, la Chambre des Communes canadienne a adopté, en avril 2008, une motion appelant le Parlement et le gouvernement du Canada " *à mettre totalement en application*" les normes contenues dans la *Déclaration*. Mais la minorité gouvernementale ignore la volonté démocratique du Parlement; ce gouvernement a encouragé beaucoup d'états qui soutenaient la Déclaration à faire état de préoccupations ou à réclamer des conditions à son application. Il a ensuite utilisé ces déclarations comme preuves de manque de soutien véritable à cette *Déclaration*.

Notre attention a été attirée par le fait que le gouvernement néo-zélandais pourrait accompagner son soutien de réserves. Nous craignons fortement que ceci puisse amoindrir l'acceptation positive dont le besoin est urgent. Pour construire une véritable coopération et bâtir des relations de confiance et une réconciliation avec les peuples autochtones, la Déclaration doit être adoptée intégralement, sans restrictions. De telles conditions préalables affaibliraient l'engagement de la Nouvelle Zélande envers les droits de l'homme.

Il est donc particulièrement important que le gouvernement de la Nouvelle Zélande envoie un message clair, sans équivoque, sur la *Déclaration* et sur ses intentions d'entrer, pour sa mise en œuvre, dans un partenariat effectif et significatif avec les peuples autochtones. Nous prions instamment le gouvernement néo-zélandais d'agir ainsi le plus tôt possible.

Nous vous prions d'agr er, Madame le Haut Commissaire, l'expression de notre haute consid ration,

Assembly of First Nations
Phil Fontaine, National Chief
810-473 Albert Street
Ottawa, ON K1R 5B4

Amnesty International Canada
Alex Neve, Secretary General
312 Laurier Ave. E.
Ottawa, ON K1N 1H9

Canadian Friends Service Committee (Quakers)
Merrill Stewart, Clerk
60 Lowther Avenue
Toronto, ON M5R 1C7

Chiefs of Ontario
Regional Chief Angus Toulouse
111 Peter St. Suite 804
Toronto, Ontario
M5V 2H1

First Nations Summit
Grand Chief Edward John
Suite 1200 - 100 Park Royal South
West Vancouver, BC V7T 1A2

Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee)
Romeo Saganash, Director of Qu bec and International Relations
2 Lakeshore Road
Nemaska, QC JOY 3B0

International Organization of Indigenous Resource Development (IOIRD)
Wilton Littlechild
Box 370
Hobbema, Alberta TOC INO

Inuit Tapiriit Kanatami
Mary Simon, President
75 Albert Street, 11th Floor
Ottawa, Ontario, K1P 5E7

Inuit Circumpolar Council (Canada)
Corinne Gray, Executive Director
75 Albert Street, 10th Floor
Ottawa, Ontario, K1P 5E7

Native Women's Association of Canada
Beverley Jacobs, President
1292 Wellington Street West
Ottawa, ON K1Y 3A9

Quebec Native Women
Ellen Gabriel, President
Business Complex River Road
P.O. Box 1989
Kahnawake, QC J0L 1B0